



Objet : Autorisation de manifestation sportive en cœur de parc national

Suivi par : Lorraine MASINI-CONDON

Tél. : 0262 90 11 35

Courriel : lorraine.masini-condon@reunion-parcnational.fr

N/Réf. : 2025/197/JPD/AS/LMC

Destinataire

M. Hassen PATEL

Association culturelle et sportive de La Réunion
28 E avenue Marcel Hoarau
97490 Sainte-Clotilde.

La Plaine des Palmistes,
le 04/04/2025

Monsieur,

Vous avez sollicité une autorisation du Parc national de La Réunion concernant la manifestation sportive de l'Ultra Trail de l'Océan Indien. Notre établissement salue la volonté d'échange avec le Parc national, d'amélioration des pratiques, de sensibilisation des participants et d'inclusion des acteurs économiques, notamment Mafatais, dans l'organisation de la course par votre association.

Comme vous le savez, votre projet de manifestation sportive en cœur du parc national est réglementé pour garantir la compatibilité avec ses objectifs de protection des patrimoines et la prise en compte des impacts sur ceux-ci, en particulier :

- Le piétinement dû au passage rapproché des participants qui est une source d'érosion du sol,
- La traversée de différents écosystèmes par les participants qui est vectrice d'espèces exotiques envahissantes végétales,
- Les déchets, y compris organiques, qui favorisent les espèces exotiques envahissantes animales comme les rats, et ont également un impact paysager.

Ces impacts sont particulièrement prégnants sur le massif de la Roche Ecrite où subsiste l'une des espèce d'oiseaux les plus menacées au monde, le tuit-tuit, endémique de la Réunion et dont on dénombre seulement 50 couples. Très sensible à la présence des rats, cette espèce est également vulnérable au dérangement et au bruit, en particulier dans le contexte d'une course aux nombreux participants et étalée dans le temps.

Dans ce cadre, ont été déterminées des règles de précaution pour les manifestations sportives dans cette zone :

- Interdiction des manifestations sportives en période de reproduction,
- Autorisation d'une manifestation par mois seulement hors période de reproduction,
- Pas d'augmentation du nombre de participants d'une année sur l'autre.

Cette autorisation pour l'Ultra Trail de l'Océan Indien, qui représente le passage de 1 750 coureurs en 40 heures sur la zone de sensibilité et par conséquent un impact important pour l'espèce considérée, **vous est donc accordée à titre exceptionnel**. Elle ne pourra être reconduite l'année prochaine sur ce parcours au vu du changement d'échelle important de la course. Nous vous invitons donc à réfléchir à un évitement de cette zone pour les prochaines éditions s'il y en a.

Dans ce contexte particulier, mes services seront particulièrement attentifs au suivi des prescriptions de la présente autorisation et pourront réaliser des contrôles lors de l'événement. Les services du Parc national se tiennent néanmoins à votre disposition pour vous accompagner au mieux sur la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du cœur de parc afin de permettre la préservation du patrimoine naturel unique de La Réunion et la tenue des courses dans de bonnes conditions.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération.

Copie :
ONF ; Conseil départemental ;
Sous-Préfecture de Saint-Benoît



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc national de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine des Palmistes

Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39

www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

Le Directeur
Jean-Philippe DELORME